

La protection des amphibiens et des reptiles

Par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP)

Il est actuellement recensé une quinzaine d'espèces d'amphibiens et moins d'une dizaine de reptiles en Picardie. Souvent vulnérables et tous protégés par la Loi, les amphibiens et les reptiles constituent un joyau du patrimoine naturel de notre région qu'il convient de préserver. Par leurs exigences biologiques, les amphibiens et les reptiles sont de bons indicateurs de "l'état de santé" des milieux naturels. Un tiers des amphibiens seraient menacés de disparition dans le monde par la disparition de leurs habitats, la pollution, les changements climatiques et les maladies... En Picardie, les menaces qui pèsent sur les reptiles et les amphibiens sont multiples : assèchement des zones humides, pollution des milieux aquatiques, abandon du pastoralisme, compétition avec des espèces exotiques introduites.



De nombreux sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie hébergent des amphibiens ou des reptiles. Certains de ces sites sont ouverts au public et aménagés avec un sentier ou des panneaux d'information (renseignements sur le site web : <http://www.conservatoirepicardie.org>).

Extrait d'une plaquette du CENP